

Formulaire de demande⁽¹⁾ ou de renouvellement⁽¹⁾ de Licence 2021

Club affilié à la Fédération Française de Voile

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur :

« Tous les membres actifs du club doivent obligatoirement savoir nager »

www.snbm.fr

Nom : Prénom : Sexe :

Né(e) le : à :

Adresse : N° : Rue :

Code postal : Ville :

Tél. pers : Tél. prof. :

Courriel obligatoire :

Accord permettant à la FFV d'utiliser cette adresse : Oui⁽¹⁾ - Non⁽¹⁾

Sportif corporatif : Oui⁽¹⁾ - Non⁽¹⁾ Si oui, nom de l'entreprise :

Je soussigné (e)..... responsable de l'enfant désigné ci-dessus

- l'autorise à participer aux activités de la SNBM
- autorise le ou les responsable (s) de la SNBM à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- N° de sécurité sociale obligatoire :
- autorise la SNBM à utiliser l'image du licencié à des fins de promotionnelles (Site internet, Facebook, plaquette, etc...).

Pièces obligatoires à fournir pour la pratique de la voile (y compris exclusivement loisir)

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition (ou questionnaire de santé pour renouvellement).
- certificat de natation

Le : ... / ... / 2021 Signature (du responsable légal pour mineur)

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile

Cotisations 2021 (votées lors AG du 23/01/2021)

www.snbm.fr

Adulte (licence + cotisation): **130 €**

Jeune (- de 18 ans) (licence + cotisation) : **68€**

Réduction « Chômeur » et « Etudiant 18-25 » non cumulable avec la réduction famille **20 €**

Réduction « Famille » : A partir de la 3^{ème} personne, seul le prix de la licence est à régler (la cotisation la moins élevée est offerte).

Prix de la licence facturée par la FFV:

✚ Licence Adulte : **58.5 €**

✚ Licence Jeune : **29,5 €**

Encouragement à la licence (financé par Mairie de Guénange ; sous réserve de reconduction annuelle) pour cotisation « Jeune » prise en 2021 : réduction : **15€**

Licence « PRIMO » : licence émise entre le 1^{er} sept. 2021 et le 31 déc. 2021. L'adhésion (licence + cotisation) est à régler pour l'année 2021. Elle est valable pour l'année 2022.

L'utilisation du club sans navigation est soumise à une cotisation « Membre non licencié ».

L'utilisation du club pour navigation mais avec licence émise dans un autre club est soumise à une cotisation « Membre non licencié ».

Cotisation « Membre non licencié » **70 €**

Cotisation « Membre non licencié » jeune -18ans **40 €**

Le Président

Didier WALLERICH